



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projet de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 février 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

- **Règlement 222-104-2024 amendant le règlement 222-2008 afin de modifier les dispositions relatives aux murs de soutènement et de modifier les zones HT 326 et HT 328**

L'article 1 concerne l'ensemble du territoire alors que les articles 2, 3 et 4 concernent les zones HT 326, HT 328 et HT 406 (Chemin du Lac-Millette et chemin du Pinnacle).

Les zones contiguës sont H 314, H 315, H 316, HT 325, HT 327, HT 329, HT 330, HT 332, HT 336,

Une assemblée publique aura lieu, pour ce projet, le **5 mars 2025** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 février 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA